

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 1^{er} août 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00227 et D08-01-18/B-00228
Propriétaire(s) : Giovanni Villani
Emplacement : 1765, 1767, avenue Kerr
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : lot 4, plan enr. 358287
Zonage : R2F
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour chaque moitié de la maison jumelée existante.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 à 4 sur le plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00227	8,86 m	32,56 m	299,3 m ²	1 et 2	1767, avenue Kerr une unité
B-00228	10,02 m	32,77 m (irrégulière)	293,2 m ²	3 et 4	1765, avenue Kerr une unité

Il est précisé que les parties 2 et 4 font actuellement l'objet d'une servitude tel qu'énoncé dans l'Instrument n° CR358372.

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.